

Enquête sur la responsabilité des organes de SAirGroup

Kusnacht-Zurich, le 8 février 2002. Le commissaire provisoire considère qu'il convient d'examiner les fondements d'éventuelles prétentions en responsabilité à l'encontre des organes de SAirGroup dès le stade du sursis concordataire. Cette enquête pourra être menée à bien de manière plus approfondie, plus efficace et nettement plus rapide que le contrôle spécial institué lors de l'assemblée générale de SAirGroup du 25 avril 2001. A l'occasion de la récente session extraordinaire consacrée à Swissair, le commissaire provisoire a exposé, en détail, sa position au Conseil fédéral suisse et aux Chambres fédérales. Sa lettre a été publiée sur son site Web (www.sachwalter-swissair.ch). Le juge du concordat de Zurich, ayant suivi les arguments du commissaire, a habilité celui-ci à faire le nécessaire pour ouvrir une enquête sur les responsabilités en la matière.

En accord avec la Confédération et le canton de Zurich, le commissaire a confié cette mission à la société de conseil Ernst & Young, Zurich. Les principaux sujets à analyser au cours de l'enquête seront notamment la stratégie dite "du chasseur", les informations données lors de l'assemblée générale de 2001 par le conseil d'administration, les comptes annuels de 1999 et 2000, la "Corporate Governance", les flux de paiement en 2001, ainsi que les circonstances qui ont abouti à l'arrêt des activités aériennes le 2 octobre 2001. Dans les prochaines semaines, le commissaire élaborera, avec les responsables d'Ernst & Young, un catalogue de questions ainsi que le concept détaillé de l'enquête. Ernst & Young estime être en mesure de rendre son rapport pendant l'été 2002.